



Divorce demandé par l'un et accepté par l'autre

Par **coco09082008_old**, le **10/11/2007 à 14:15**

Bonjour,

Je viens vers vous concernant le divorce cité ci dessus. mon ex est d'accord sur le principe du divorce(pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement...) mais ne veut pas partager les biens et les dettes.

J'ai donc un chantage sur le fait que si la liquidité est de l'ordre de moitié, comme prévu par la loi (mariage sans contrat), sa décision est l'appel.

J'ai plusieurs questions:

- peut on interrompre une procédure d'appel?
- quelle est la durée d'une procédure d'appel?
- ya t il des recours possible auprès du notaire pour procéder à l'amiable sachant que je suis prêt à payer les dettes pour être enfin divorcé (je suis séparé depuis 2 ans en novembre et je ne vois pas le bout!!!)

Je projette de me marier en Août 2008, serais je divorcé à temps, sachant que je me suis déjà engagé auprès de restaurant...

quelles sont mes recours?

Merci